

ENQUETE PUBLIQUE

relative

à l'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.

PIECE N°1 RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Etabli le : 17 juillet 2017

par

Richard AUGUET - Commissaire Enquêteur

Le Delta – 51 rue Charles Nungesser 34 135 Manguio cedex

PIECE N°2 CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Conclusions relatives à l'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.

Etabli le : 17 juillet 2017

par

Richard AUGUET - Commissaire Enquêteur

Le Delta – 51 rue Charles Nungesser 34 135 Manguio cedex

PIECE N°3 ANNEXES

PIECE N°1 - RAPPORT

SOMMAIRE

Titre I GENERALITES

A - INTRODUCTION	p 4
B - PROCEDURE D'ENQUETE	
1 - Arrêtés administratifs	p 4
2 - Publicité	p 4
3 - Ouverture de l'enquête	p 5
4 - Permanences du C.E	p 6
5 - Mise à disposition du dossier d'enquête au public	p 6
6 - Clôture de l'enquête	p 6
C - DEROULEMENT DE L'ENQUETE	
1 - Mise à disposition du dossier d'enquête au C.E	p 6
2 - Contacts, réunions et initiatives pris par le C.E	p 7
3 - Visite des lieux	p 7
4 - Difficultés particulières de l'enquête	p 7
5 - Transmission des éléments de l'enquête	p 7

Titre II DOSSIER D' ENQUETE

1 - Pièces de l'enquête	p 9
2 - Remarques sur le contenu du dossier	p 9
3 - Liste des observations et lettres reçues	p 10
4 - Décompte des personnes reçues	p 10
5 - Analyse des observations du public	p 10
6 - Conclusions du Commissaire-Enquêteur	p 13

PIECE N°2 - CONCLUSIONS

- 2-1 Conclusions relatives à l'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique nécessaire au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.** p 15
- 2-2 Conclusions relatives à l'enquête publique de cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaire au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.** p 16

PIECE N°3 – ANNEXES

p 17

- 3-1 Communication, au maître d'ouvrage, des observations écrites ou orales recueillies dans le registre et des courriers, documents, adressés ou remis au commissaire enquêteur**
- 3-2 Réponses du maître d'ouvrage**
- 3-3 PV d'affichage**
- 3-4 Publicités légales**

PREAMBULE

Pour alléger la présentation et la lecture du présent rapport, il est convenu que le **Commissaire-Enquêteur** sera, ci-après, désigné par l'abréviation **C.E.**

Titre I GENERALITES

A - INTRODUCTION

L'opération vise à la création d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 15 et de la RD 33 sur les communes d'Espondeilhan et de Coulobres. L'opération vise à sécuriser la jonction des deux voies, de faciliter les échanges avec les autres voies et d'améliorer les accès des riverains.

Le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sont le Conseil Départemental de l'Hérault.

Ce projet nécessite une enquête parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique ; ces enquêtes conjointes sont notamment régies par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

B - PROCEDURE D'ENQUETE

1 - Arrêtés administratifs :

Richard AUGUET, Architecte d.p.l.g, domicilié, le Delta 51 rue Charles Nungesser à 34130 - Mauguio, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, comme Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD15 et de la RD33 sur les communes de Coulobres et d'Espondeilhan prévu par le Conseil départemental de l' Hérault – dans le cadre de l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, par la décision n° **E 1700054/34** en date du **4 avril 2017**.

Par la suite, les modalités de l'enquête ont été définies en accord avec le C.E., le maître d'ouvrage et les communes de Coulobres et d'Espondeilhan.

2 - Publicité :

L'information et la sensibilisation du public à l'enquête ont été réalisées selon les modalités suivantes :

- Réunions publiques : Néant.

- Affichage sur le site :

Il n'est pas nécessaire dans ce type d'enquête, toutefois le Département de l'Hérault a mis en place sur le site un panneau de communication.

- Affichage divers :

Des panneaux d'affichage ont été mis en place en mairie de Coulobres et en mairie d'Espondeilhan. Les procès verbaux d'affichage sont joints au présent rapport.

- Mise en ligne :

L'avis d'enquête est publié sur :

- les panneaux d'affichage lumineux de la commune d'Espondeilhan ;
- le site du Conseil Départemental de l'Hérault :

<http://www.herault.fr/routes-transport/publication/enquete-conjointe-amenagement-carrefour-de-rd-15-rd-33>

- le site de la Préfecture de l'Hérault : <http://www.herault.gouv.fr>

- La publicité légale :

La publicité par voie de presse, a été effectuée en deux parutions distinctes dans deux journaux locaux d'information.

Les différentes dates de passage sont reprises dans le tableau ci-après.

Rappel des dates d'enquête :	Midi Libre	La Gazette	commentaire particulier
1^{ère} parution Annonce de l'enquête	18 mai 2017	18 mai 2017	La Gazette est un hebdomadaire
2^{ème} parution Rappel de l'enquête	8 juin 2017	8 juin 2017	---

3 - Ouverture de l'enquête :

L'enquête a été ouverte par le C.E., le mardi 6 juin 2017 à 9 h en mairie d'Espondeilhan.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête ont été déposés en mairie de Coulobres et d'Espondeilhan.

4 - Permanences du Commissaire-Enquêteur :

Afin de garantir la confidentialité des entretiens, le C.E. a pu recevoir le public dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Espondeilhan et dans celle de Coulobres.

Conformément à la procédure les mairies ont été dépositaires du dossier de consultation destiné au public paraphé par le C-E.

Les registres ont été paraphés et signés par les maires des communes.

Trois permanences ont été tenues :

1° - mardi 6 juin 2017	de 09 h 00 à 12 h 00	Espondeilhan
2° - vendredi 16 juin 2017	de 10 h 00 à 12 h 00	Coulobres
3° - vendredi 30 juin 2017	de 16 h 00 à 18 h 00	Espondeilhan

5 - Mise à disposition du dossier d'enquête au public :

Le dossier, ainsi que le registre d'enquête cotés et paraphés par le C.E, ont été mis à la disposition du public pendant 25 jours consécutifs, du mardi 6 juin 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Espondeilhan et de la mairie de Coulobres.

6 - Clôture de l'enquête :

Le C.E a effectué lui même la numérotation et le repérage des différentes observations.

A l'expiration du délai d'enquête, le vendredi 30 juin 2017 à 18 heures, les registres d'enquête ont été clos et signé par le maire d'Espondeilhan et par le maire Coulobres.

C - DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

1 - Mise à disposition du dossier d'enquête au Commissaire-Enquêteur :

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du commissaire enquêteur le 12 avril 2017 à la Préfecture de l'Hérault – Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement

Les modalités de l'enquête ont été établies avec le maître d'ouvrage et les mairies d'Espondeilhan et de Coulobres

2 – Contacts, réunions et initiatives pris par le Commissaire-Enquêteur :

Une première réunion de présentation de l'enquête, préalablement à son ouverture, s'est tenue le 12 avril 2017 à la Préfecture de l'Hérault – Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, avec Madame Fanny Beuriot agent chargé des enquêtes publiques.

Une deuxième réunion de présentation du projet s'est tenue le 2 mai 2017 à l'Hôtel du Département – Pôle Routes et Transports, en présence de :

- Mme Liliana Prouet ;
- Philippe Carillo – Chef du bureau d'études – Service Grands Travaux Piémont Biterrois – Pôle Routes et Transports ;
- Mme Béatrice Lauze chargée des négociations ;
- M. Guittard chargé d'opération.
-

Cette réunion s'est poursuivie par une visite sur le site à Espondeilhan en compagnie des personnes ci-dessus (sauf Mme Prouet).

Le C-E a demandé au Conseil Départemental de compléter le dossier avec :

- Plan de synthèse du parcellaire;
- Plan de situation et photo aérienne.

3 - Visite des lieux :

Le 2 mai 2017, avant l'ouverture de l'enquête, le C-E s'est rendu sur place avec les services du maître d'ouvrage, à fin de visualiser les problématiques, notamment : l'état des parcelles, la jonction des deux routes départementales et les différents accès des riverains.

4 - Difficultés particulières de l'enquête :

Le nombre et la durée des permanences n'ont fait l'objet d'aucune remarque auprès du C-E qui estime pour sa part, que les dispositions prises ont permis de recevoir correctement le public.

5 – Transmission des éléments de l'enquête :

Le 22 juin 2017, le C-E a transmis au maître d'ouvrage :

- Une demande sur le comptage des véhicules passant sur les RD;
- Une réponse a été fournie le 22 juin 2017.

Le 10 juillet 2017, le C-E a transmis au maître d'ouvrage :

- Une liste de questions évoquées lors des entretiens oraux;
- Une réponse a été fournie le 13 juillet 2017.

Le 20 juillet 2017, le C-E a remis le rapport en 5 exemplaires (un en format pdf), les conclusions du C.E, les pièces du dossier d'enquête, à la Préfecture de l'Hérault.

Une copie a été transmise au Président du Tribunal Administratif.

Titre II DOSSIER D'ENQUETE

1 - Pièces constituant le dossier d'enquête :

Le dossier mis à la disposition du public comportait les pièces suivantes :

- Un registre d'enquête publique ;
- Les documents administratifs généraux :
 - o un dossier d'enquête parcellaire :
 - Délibération du département de l'Hérault ;
 - Pièce n°1 - Une notice explicative ;
 - Pièce n° 2 – non cotée
 - Pièce n° 3 – Plan parcellaire
 - Plans 1/3, 2/3 et 3/3 au 1/200
 - Plan de l'aménagement prévu au 1/500
 - Pièce n° 4 – Etat du parcellaire pour Espondeilhan et pour Coulobres

Complété par une liste des courriers AR adressés aux propriétaires concernés, établie le 2 juin 2017.

- o Un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique: portant sur l'objet de l'enquête et une notice explicative du projet et les caractéristiques principales du projet ainsi qu'une appréciation sommaire des travaux.
- o procès verbaux d'affichage,
- o publicité réglementaire dans la presse locale :
 - Midi Libre (2 parutions) ;
 - La gazette (2 parutions) ;

Complété par un plan de situation et un du projet sur photo aérienne, ces documents ont été fournis par le maître d'ouvrage le Département de l'Hérault.

2 - Remarques sur le contenu du dossier :

Le dossier est complet.

Il a été complété, à l'ouverture de l'enquête, à la demande du C.E. par un plan de situation et une photo aérienne, fournis par le Département de l'Hérault.

Le C.E. demande au maître d'ouvrage, des réponses aux questionnements du public recueillis oralement lors des permanences.

3 - Liste des observations et lettres reçues :

Aucune.

4 - Décompte des personnes reçues :

Permanence 1 : trois - M. Bru, M. Chabrat, M. L'adjoint à l'Urbanisme d'Espondeilhan JP Lambert

Permanence 2 : deux - Mme Tuffreau et M. Muhlenbach

Permanence 3 : trois - M. Bru, Mme Miccio, M. le Maire d'Espondeilhan Alain Romero

5 - Analyse des observations du public :

L'enquête publique n'a permis de recueillir que peu de remarques écrites et de réaliser peu d'entretiens. Un propriétaire concerné s'est déplacé à chaque permanence.

	Enquête	
<i>Observations :</i>	0	
<i>Lettres et documents :</i>	0	
<i>Entretiens :</i>	7	

L'avis du C-E se décompose en trois éléments :

- le résumé de l'observation, de l'entretien ou des documents;
- la réponse du maître d'ouvrage ;
- l'avis du C-E.

Les observations recueillies oralement sont classées en faisant abstraction de l'objet de l'enquête car il n'y a qu'un seul registre.

- o observation 1 : M. Alfred Bru

- Résumé :

Le 6 juin 2017, lors de la première permanence, M. Alfred Bru propriétaire de la parcelle B53, s'étonne de l'écart de prix proposé par le Conseil départemental (8€/m²) et celui qu'il avait reçu (31/m²) il y a quelques années par un aménageur de surface commerciale.

- Position/ réponse du maître d'ouvrage :

Les acquisitions foncières nécessaires au projet seront traitées sur la base des estimations réalisées par les services de la brigade d'évaluation de France Domaine. Elles feront l'objet de négociations préalables.

- Avis du C-E :

La parcelle B53 est faiblement impactée par le projet. L'emprise du projet est bien maîtrisée et limite les parcelles expropriées.

La création d'un giratoire valorise le foncier restant.

- observation 2 : M. Jean René Chabrat

- Résumé :

Le 6 juin 2017, lors de la première permanence, M. Chabrat propriétaire de la parcelle B54, indique qu'il est d'accord sur la procédure de D.U.P.

Il souligne que l'accès du VC 8 sur la RD15 perpendiculaire à cette dernière, est accidentogène par un manque de visibilité dû à la présence de platanes. Il souhaiterait savoir si l'accès à la vigne sera réaménagé.

- Position/ réponse du maître d'ouvrage :

Sur la RD15, le projet prévoit l'abattage d'arbres d'alignement (platanes. L'orthogonalité de l'accès VC8 améliorera la visibilité pour les usagers de la voie secondaire et limitera les temps de traversée. Ainsi, le rétablissement de la voirie communale d'Adrienne sur la RD15 garantira la sécurité des usagers. L'accès à la vigne sera rétabli..

- Avis du C-E :

La parcelle B53 est très faiblement impactée par le projet : 237 m² sur 21170 m².

La création du giratoire n'affecte pas l'exploitation de la vigne actuelle. Les autres parcelles affectées par le projet, ne sont pas en exploitation (friches).

L'orthogonalité de la voirie est sécurisante.

- observation 3 : M. JM Muhlenbach et Mme Michèle Tuffreau

- Résumé :

Le 16 juin 2017, lors de la deuxième permanence tenue à Coulobres, M. JM Muhlenbach et Mme Michèle Tuffreau, domiciliés à Espondeilhan, demandent des précisions sur le comptage des véhicules (reçu en cours d'enquête). Ils indiquent que le coût du projet n'est pas raisonnable et que le projet lui-même n'est pas prioritaire au vu de l'état, par exemple, de la voirie sur la commune d'Espondeilhan qui aurait besoin de travaux pour la rendre plus sûre.

- Position/ réponse du maître d'ouvrage :

Une première réponse a été apportée sur le comptage des véhicules sur les deux RD. La deuxième réponse :

L'aménagement du carrefour existant en carrefour giratoire permettra notamment de réduire la vitesse, d'améliorer la lisibilité de l'intersection RD15/RD33, de sécuriser la circulation des piétons, des cyclistes et des engins agricoles ainsi que d'éloigner le

trafic routier des habitations. Dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'estimation des dépenses est de 926 367 euros. Elle comprend le renforcement des chaussées dans l'emprise du projet. Dans la traversée de la commune, la réfection de la voirie départementale n'est pas programmée.

▪ Avis du C-E :

L'objet du projet est de sécuriser le carrefour. La réponse apportée, création d'un giratoire, est adaptée notamment au vu de la fréquentation des RD qui sont en croissance constante notamment sur la RD33 (les chiffres sont ceux de 2011 et 2012 on peut estimer que le trafic de 2013 à 2017 a augmenté).

Le montant prévu est à priori conforme à ce qui se constate sur des ouvrages analogues.

L'estimation faite est relativement sommaire.

La gestion des dépenses pour l'amélioration de la voirie départementale est hors objet de l'enquête.

○ observation 4 : M. Alfred Bru

▪ Résumé :

Le 30 juin 2017, lors de la troisième permanence tenue à Espondeilhan, M. Alfred Bru (parcelle B53) indique que l'accès à la future zone d'activité n'est pas dessiné sur les plans. Il se pose la question de savoir si l'accès se fera sur le rond point ou sur les RD.

▪ Position/ réponse du maître d'ouvrage :

Il n'est pas prévu de raccorder la future ZAC du Levant sur le carrefour giratoire projeté à l'intersection de la RD15 avec la RD33. Pour de plus amples informations sur ce projet, il faudrait prendre l'attache de la commune d'Espondeilhan.

▪ Avis du C-E :

Questionné le 6 juin 2017, lors de la première permanence, M. l'Adjoint à l'Urbanisme de la commune d'Espondeilhan, a indiqué que cette ZAC, destinée à l'activité, était de la compétence de l'agglomération et qu'elle était prévue à long terme (classement au zonage du PLU avec un indice 0).

M. le Maire d'Espondeilhan le 30 juin 2017, lors de la dernière permanence, a indiqué que le projet est en attente depuis 2007, délais trop important.

Le futur plan d'aménagement de cette zone devra prévoir les accès. Dans le dossier actuel on ne peut pas faire figurer cet aménagement.

○ observation 5 : Mme Nicole Miccio

▪ Résumé :

Le 30 juin 2017, lors de la troisième permanence tenue à Espondeilhan, Mme Nicole Miccio riveraine du projet indique qu'elle est satisfaite du projet sécurisant son accès sur les RD.

▪ Position/ réponse du maître d'ouvrage :

Le département en prend bonne note.

▪ Avis du C-E :

La sécurisation des accès des riverains est bien prise en compte dans le projet, notamment par la création de contre-allée et de trottoirs. L'activité existante dans la partie nord du projet qui nécessite l'accès à des semi-remorques, a été bien prise en compte par la création d'une aire permettant aux poids lourds de manœuvrer en dehors des voies de circulation.

6 - Conclusions sur l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.

Le public s'est manifesté lors d'entretiens. Il n'y a pas eu d'observations écrites.

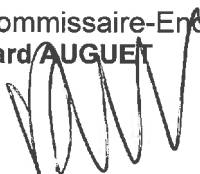
L'ensemble des personnes rencontrées semblait parfaitement informé de l'enquête pour les dates et les heures des permanences, ainsi que de l'objet de l'enquête.

Pour l'enquête parcellaire, les propriétaires ont été avisés par LRAR d'une notification ; un seul propriétaire n'a pas retiré le courrier malgré deux envois successifs. Il reste que l'information est passée correctement auprès du public.

Le maître d'ouvrage, a répondu aux questionnements exprimés par le public et le commissaire enquêteur.

Rapport établi à Mauguio, le 17 juillet 2017

Le Commissaire-Enquêteur
Richard AUGUET



PIECE N°2 - CONCLUSIONS

- 2-1 **Conclusions relatives à l'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique nécessaire au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.**

- 2-2 **Conclusions relatives à l'enquête publique de cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaire au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.**

2-1 **Conclusions relatives à l'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique nécessaire au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.**

PREAMBULE

Les présentes « Conclusions du Commissaire-Enquêteur » complètent le « Rapport du Commissaire-Enquêteur », pièce 1 de l'enquête publique.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE - ENQUETEUR

Le Commissaire-Enquêteur constate :

- que l'enquête publique s'est déroulée dans les conditions acceptables ;
- que le public a été correctement informé ;
- que les principales personnes intéressées se sont déplacées aux permanences ;
- que trois permanences ont été tenues sans incident ;
- que des éclaircissements sur les points abordés lors des permanences ont été demandés au maître d'ouvrage ;
- que les services du maître d'ouvrage ont répondu de façon concrète aux questions soulevées lors des entretiens ;
- que le dossier est complet pour la partie D.UP.

Le Commissaire-Enquêteur après avoir parcouru le site concerné et analysé toutes les pièces du dossier soumis à l'enquête publique **considère** :

- o que le projet est correctement maîtrisé ;
- o que le projet apporte une solution au problème de sécurisation du croisement entre les RD 15 et RD 33 ;
- o que le projet s'inscrit dans le document d'urbanisme et le futur aménagement urbain de la commune ;
- o que le projet ne met pas en cause l'exploitation des terres agricoles actuellement cultivées ;
- o que l'utilité publique du projet est avérée ;

...

qu'en conclusion des remarques et du point de vue personnel formulé dans le rapport et les présentes conclusions, celui-ci peut émettre un :

AVIS FAVORABLE

Conclusions établies à Mauguio, le 17 juillet 2017

Le Commissaire-Enquêteur
Richard AUGUET



2-2 **Conclusions relatives à l'enquête publique de cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaire au projet du département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan.**

PREAMBULE

Les présentes « Conclusions du Commissaire-Enquêteur » complètent le « Rapport du Commissaire-Enquêteur », pièce 1 de l'enquête publique.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE - ENQUETEUR

Le Commissaire-Enquêteur constate :

- que l'enquête publique s'est déroulée dans les conditions acceptables ;
- que le public a été correctement informé ; les propriétaires ont reçu un courrier RAR de notification, dont ils ont accusé réception à l'exception d'un propriétaire malgré un double envoi ;
- que les principales personnes intéressées se sont déplacées aux permanences ;
- que trois permanences ont été tenues sans incident ;
- que des éclaircissements sur les points abordés lors des permanences ont été demandés au maître d'ouvrage ;
- que les services du maître d'ouvrage ont répondu de façon concrète aux questions soulevées lors des entretiens ;
- que le dossier est complet.

Le Commissaire-Enquêteur après avoir parcouru le site concerné et analysé toutes les pièces du dossier soumis à l'enquête publique **considère** :

- o que le projet est maîtrisé et qu'il occupe une emprise correctement étudiée ;
- o que le projet ne met pas en cause l'exploitation des terres agricoles actuellement cultivées ;
- o que le montant des indemnisations doit prendre en compte l'activité agricole existante ;
- o que la cessibilité des parcelles est justifiée et nécessaire.

...

qu'en conclusion des remarques et du point de vue personnel formulé dans le rapport et les présentes conclusions, celui-ci peut émettre un :

AVIS FAVORABLE

Conclusions établies à Mauguio, le 17 juillet 2017

Richard AUGUET

Le Commissaire-Enquêteur


Richard AUGUET
Commissaire - Enquêteur

PIECE N°3 - ANNEXES

**3-1 Demande communication des observations écrites ou orales
recueillies dans le registre et des courriers, documents, adressés ou
remis au commissaire enquêteur**

Demandes faites par email.

3-2 Réponses du maître d'ouvrage

Réponses reçues par email.

3-3 PV d'affichage

3-4 Publicités légales

De: **Carillo Philippe** pcarillo@herault.fr
Objet: RE: Enquête Publique Espondeilhan / Coulobres
Date: 22 juin 2017 14:02
À: contact site contact@auguet-architecte.fr



Bonjour,

Bien que la configuration du carrefour actuel soit accidentogène, nous n'avons pas de donnée sur les accidents mortels. A noter que le bureau d'études en charge de l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la DUP avait pris contact avec la gendarmerie.

En ce qui concerne les comptages sur les routes départementales 15 et 33.

En 2011:

RD15 : 2 215 véhicules/jours au niveau de l'entrée Nord d'Espondeilhan

3592 véhicules/jours au niveau de l'entrée Sud d'Espondeilhan

RD33 : 921 véhicules/jour

En 2012:

RD15 : 2 200 véhicules/jours au niveau de l'entrée Nord d'Espondeilhan

3 660 véhicules/jours au niveau de l'entrée Sud d'Espondeilhan

RD33 : 1088 véhicules/jour

Je reste à votre disposition.

Cordialement,



Philippe Carillo
Chef du Bureau d'Etudes
Service Grands Travaux Piémont Biterrois
Pôle Routes et Transports
DGA Aménagement du Territoire

T : 04 67 67 49 31
E : pcarillo@herault.fr
W : herault.fr

Ce message peut contenir des informations confidentielles dont la divulgation est à ce titre rigoureusement interdite en l'absence d'autorisation explicite de l'émetteur.

Dans l'hypothèse où vous auriez reçu par erreur ce message, merci de le renvoyer à son émetteur et de détruire toute copie.

Pensez à l'environnement, n'imprimez que si c'est indispensable.

De : contact site [mailto:contact@auguet-architecte.fr]

Envoyé : jeudi 22 juin 2017 10:52

À : Carillo Philippe

Objet : Enquête Publique Espondeilhan / Coulobres

Bonjour,

Pour faire suite à la demande d'un riverain ; pouvez vous m'indiquer s'il y a des données complémentaires sur le comptage des véhicules/jour sur les RD15 et RD33 ?
Ainsi que sur les données accidents sur ces mêmes routes?

Cordialement

 **Richard AUGUET**

ANNEXE
De communication des observations écrites ou orales recueillies dans le
registre et des courriers, documents adressés ou remis
au commissaire enquêteur

Liste des observations consignées sur le registre d'Espondeilhan :

Néant.

Liste des observations consignées sur le registre de Coulobres :

Néant.

Observations orales reçues pendant les permanences :

Permanence du 6 juin 2017 à Espondeilhan : M. Alfred Bru - M. Jean René Chabrat

1 - M. Bru (parcelle B53) s'étonne de l'écart de prix proposé par le Conseil Départemental (8 €/m²) et celui qu'il avait reçu (31€/m²) ;

Avis du commissaire enquêteur : Le maître d'ouvrage a-t-il une marge dans sa proposition de prix ?

2 - M. Chabrat (parcelle BN 54) pense que l'accès du VC 8 sur la RD15 perpendiculaire à cette dernière, est accidentogène par un manque de visibilité dû à la présence de platanes. Il souhaiterait savoir si l'accès à la vigne sera réaménagé.

Avis du commissaire enquêteur : Le maître d'ouvrage peut-il justifier le choix de l'accès du VC8 et indiquer si l'accès aux vignes seront réaménagés ?

Permanence du 16 juin 2017 à Coulobres: M. JM Muhlenbach et Mme Michèle Tuffreau (résidents à Espondeilhan)

3 - M. JM Muhlenbach et Mme Michèle Tuffreau demande des précisions sur le comptage des véhicules (reçu en cours d'enquête). Ils indiquent que le coût du projet n'est pas raisonnable et que le projet lui-même n'est pas prioritaire au vu de l'état, par exemple, de la voirie sur la commune d'Espondeilhan qui aurait besoin de travaux pour la rendre plus sûre.

Avis du commissaire enquêteur : Le maître d'ouvrage a-t-il une estimation des coûts à jour ? Est-ce qu'un programme de réfection de la voirie de la RD dans le village d'Espondeilhan est prévu en accompagnement du projet ?

Permanence du 30 juin 2017 à Espondeilhan : M. Alfred Bru - Mme Nicole Miccio

4 - M. Bru (parcelle B53) indique que l'accès à la future zone d'activité n'est pas dessiné sur les plans. Cet accès se fera-t-il sur le rond point ou sur les RD ?

De: **Prouet Liliana** lprouet@herault.fr
Objet: RE: Enquête Espondeillan/ Coulobres
Date: 13 juillet 2017 09:07
À: **contact site** contact@auguet-architecte.fr
Cc: **Carillo Philippe** pcarillo@herault.fr



Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint les réponses du Département, aux observations orales reçues pendant vos permanences :

Réponse 1 : Les acquisitions foncières nécessaires au projet seront traitées sur la base des estimations réalisées par les services de la brigade d'évaluation de France Domaine. Elles feront l'objet de négociations préalables.

Réponse 2 : Sur la RD15, le projet prévoit l'abattage d'arbres d'alignement (platanes). L'orthogonalité de l'accès VC8 améliorera la visibilité pour les usagers de la voie secondaire et limitera les temps de traversée. Ainsi, le rétablissement de la voirie communale d'Adrienne sur la RD15 garantira la sécurité des usagers. L'accès à la vigne sera rétabli.

Réponse 3 : L'aménagement du carrefour existant en carrefour giratoire permettra notamment de réduire la vitesse, d'améliorer la visibilité de l'intersection RD15 / RD33, de sécuriser la circulation des piétons, des cyclistes et des engins agricoles ainsi que d'éloigner le trafic routier des habitations. Dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'estimation des dépenses est de 926 367 euros. Elle comprend le renforcement des chaussées dans l'emprise du projet. Dans la traversée de la commune, la réfection de la voirie départementale n'est pas programmée.

Réponse 4 : Il n'est pas prévu de raccorder la future ZAC du Levant sur le carrefour giratoire projeté à l'intersection de la RD15 avec la RD33. Pour de plus amples informations sur ce projet, il faudrait prendre l'attache de la commune d'Espondeilhan.

Réponse 5 : Le Département en prend bonne note.

Bien cordialement



Liliana Prouet
Référént juridique
Service procédures et négociation
Pôle routes et transports
DGA-Aménagement du territoire
1000 rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4

T : 0467676451
F : 0467677266
E : lprouet@herault.fr
W : herault.fr

Ce message peut contenir des informations confidentielles dont la divulgation est à ce titre rigoureusement interdite en l'absence d'autorisation explicite de l'émetteur.
Dans l'hypothèse où vous auriez reçu par erreur ce message, merci de le renvoyer à son émetteur et de détruire toute copie.

Pensez à l'environnement, n'imprimez que si c'est indispensable.

De : contact site [<mailto:contact@auguet-architecte.fr>]
Envoyé : lundi 10 juillet 2017 15:35
À : Prouet Liliana
Objet : Enquête Espondeillan/ Coulobres

Bonjour,



Mairie - 81, Avenue du Château 34790 Espondeilhan

Richard AUGUET
Commissaire-Enquêteur

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Alain ROMERO, Maire de la Commune d’Espondeilhan, certifie avoir procédé à la publication de l’avis faisant connaître l’ouverture de l’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique concernant l’aménagement du carrefour avec la RD 33, par voie d’affiches à la Mairie d’Espondeilhan et sur les lieux des aménagements projetés, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.mairie-espondeilhan.com) et sur le panneau lumineux se situant devant la Mairie, du 18 mai 2017 au 1 juillet 2017.

Fait à Espondeilhan, le 04 juillet 2017

Le Maire, Alain ROMERO



Tel : 0467391177 Fax : 0467391154 mel.espondeilhan-accueil@wanadoo.fr



2 Place de l'horloge
34290 COULOBRES
☎ 04.67.39.03.79
✉ mairiecoulobres@wanadoo.fr

Richard AUGUET
Commissaire - Enquêteur

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné, Monsieur Gérard BOYER, Maire de la commune de COULOBRES, certifie avoir affiché et publié ;

- aux lieux et places accoutumés dans la commune,

l'arrêté préfectoral du 10 mai 2017 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet du Département de l'Hérault relatif à l'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffies – Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33, sur le territoire des communes de Coulobres et d'Espondeilhan

du 17 mai 2017 au 30 juin 2017 inclus,

Fait à COULOBRES, le 3 juillet 2017

Le Maire,
Gérard BOYER



Richard AUGUST
Commissaire - Enquêteur

LÉGALES

MIDILIBRE-LÉGALES.COM

midilibre.fr

jeudi 8 juin 2017

ANNONCES DIVERSES



RAPPEL D'AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la détermination d'un itinéraire public
de la commune de Béziers dans le cadre
d'un aménagement de voirie

Cette enquête est ouverte du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, au sein de la Mairie de Béziers, 17 rue de la République, 34000 Béziers.



RAPPEL D'AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la détermination d'un itinéraire public
de la commune de Béziers dans le cadre
d'un aménagement de voirie

Cette enquête est ouverte du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, au sein de la Mairie de Béziers, 17 rue de la République, 34000 Béziers.

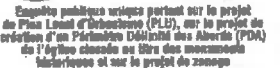
Cette enquête est ouverte du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, au sein de la Mairie de Béziers, 17 rue de la République, 34000 Béziers.

Cette enquête est ouverte du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, au sein de la Mairie de Béziers, 17 rue de la République, 34000 Béziers.

Cette enquête est ouverte du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, au sein de la Mairie de Béziers, 17 rue de la République, 34000 Béziers.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Castelnaud



Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Aires (PDA) de l'unité cadastrale au lieu-dit de Castelnaud situation et sur le projet de zonage d'aménagement localisé

Par arrêté de M. le Maire en date du 6 juin 2017 n° 248/17.

Par arrêté n° 2170000024 en date du 23 mai 2017, M. le Préfet de l'Hérault a autorisé le maire de Castelnaud à déposer le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Aires (PDA) de l'unité cadastrale au lieu-dit de Castelnaud et sur le projet de zonage d'aménagement localisé.

Cette enquête publique est ouverte au sein de la Mairie de Castelnaud, 17 rue de la République, du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est déposé au sein de la Mairie de Castelnaud, 17 rue de la République, du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Le projet de zonage d'aménagement localisé est déposé au sein de la Mairie de Castelnaud, 17 rue de la République, du mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

IMMOBILIÈRES

Etude de Maître Nicolas Bessonnet
Notaire de Montpellier
Prévoit et vous met à disposition
18, avenue Paul-Louis Courier, 34000 Montpellier (Hérault)
Téléphone : 04.67.86.21.78 - Email : nicolas.bessonnet@notaires.fr

VENTES MOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SALE 33010
8 lot, rue de la République, 34000 Montpellier
CALENDRIER DES VENTES AUX ENCHÈRES
JUN 2017

DISSOLUTION D'UN MARIAGE

S.C.I. Les Pinets
Société créée au capital de 1 000,00 €
Département : 3 rue de la République, 34000 Montpellier
400 700 130 RCS Montpellier

Unanimité générale intervenant en vertu de l'art 807, l'actif et le passif de la société ont été liquidés et le bilan a été arrêté au 31 mai 2017.

M. Bernard Bessonnet, domicilié à 3, rue de la République, 34000 Montpellier, a été nommé liquidateur de la société.

Le liquidateur a été investi de ses fonctions par arrêté de M. le Préfet de l'Hérault en date du 24 mai 2017.

Le liquidateur a été investi de ses fonctions par arrêté de M. le Préfet de l'Hérault en date du 24 mai 2017.

Immobilier

Parution mardi, jeudi, dimanche

Rédigez votre petite annonce
En respectant, sans dérogation, nos règles de rédaction

Tableau à gratter pour rédiger une annonce immobilière.

71,50 € (hors taxes) par semaine

Ligne supplémentaire
03 € (hors édition)
7,50 € (hors édition)
10 € (hors édition)

Je vis de par chez moi

Notre PR
avec photo
En vente uniquement sur internet
ou contactez-vous sur
www.midilibre-immobilier.com

Par courrier
Remplissez ce bon de commande et envoyez-le
avec votre chèque bancaire à l'ordre de
Midilibre Publicité
2, boulevard des Pyrénées, CS 20001
88007 Perpignan Cedex

Nom :
Prénom :
Adresse :

Wk
Code postal :

Par téléphone

IMMO - AUTO - DIVERS - BONNES AFFAIRES
04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI
04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement.
Seul le jour de parution le plus proche,
avec un règlement par CB.

Immobilier
Midilibre

Midilibre

AVIS D'OBSEQUES

PONT D'HÉRALT, LE VIGAN,
MONTPELLIER, NIMES.

M. et Mme Jean-Marie CAZALS de FONDOUCE,
Mme Isabelle CAZALS de FONDOUCE,
ses enfants :

les petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont le douleur de faire part du décès de

Madame
Jacqueline CAZALS de FONDOUCE
née BRUN d'ARNE

Le corps de la défunte repose à son domicile au château
du Rey, Pont-d'Hérault, 90570 Saint-André-de-Majencoules.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 8 juin 2017,
à 14 heures, en l'église de Pont-d'Hérault, suivies de
l'inhumation au cimetière de Milla.

Dépôt de condoléances sur www.garag.winfo-décès

P.F. ATGER
LE VIGAN - GANGES - NIANT
04.67.87.91.48

MONTEUILERS.
M. Christian PHILIPPON et son épouse Marie-
Hélène, Isabelle, Emile et Clara, ses petits-enfants,
ont le douleur de faire part du décès de

Monsieur Henri PHILIPPON
survenu le 6 juin 2017, à l'âge de 100 ans
Les obsèques civiles auront lieu le vendredi 9 juin 2017,
à 10 heures, au cimetière de Castelnaud,
et le diau du conseil municipal
ont le vœu de faire part du décès de

Monsieur Alain GARCIA
employé municipal
survenu le 7 juin 2017
et présentement à sa femme, leurs plus proches condoléances.

ALCIAN-DU-VENT
Les défunts et joues de l'ADM: Alciann Football
ont le douleur de faire part du décès de leur défunct

Paul DELMAS
et présentement à son épouse et à ses enfants, leurs plus
proches condoléances.

LUC SALLES, maître de Villamagna-Argentan,
le conseil municipal et le personnel communal
ont le douleur de faire part du décès de

Anne-Marie MARTY
ancien secrétaire de mairie
mère de Marie-Françoise CEGLIER
ancienne secrétaire de mairie
belle-mère de Francis CEGLIER, employé communal

survenu le 6 juin 2017, à l'âge de 90 ans.
Les obsèques auront lieu ce jeudi 8 juin 2017,
à 15 heures, en l'église Saint-Jacques à Villamagna-
Argentan.

MONTPELLIER.
Gilles et Isabelle ROMIEU ;
Alain et Isabelle COSTE, ses enfants ;
Stéphane et Anne LOLLIVY ;
Olivier et Magali ROMIEU ;
Guillaume et Géraldine ROMIEU ;
Florence, Henri et Anne-Laure COSTE,
ses petits-enfants ;
Agathe, Juliette, Aude, Marie, Capucine, Charles, Zoé,
Emilie, Loulie, Achen et Inès,
ses arrière-petits-enfants ;
les familles VERNAZOBRES, DEGOY, LUGAGNE-DE-
PONT, ROMIEU et PALAS
font part du décès de

Renée VERNAZOBRES
survenu le 6 juin 2017, à Montpellier, dans sa
85e année.
Ses obsèques seront célébrées le vendredi 9 juin 2017,
à 10 heures, en l'église Saint-Jacques à Montpellier

Mme pour elle
S.F. MONTPELLIER
MEDITERRANEE METROPOLE
DOMAINE DE GRAMMONT -
S.A.E.M. 5199A
04.67.22.83.83 - NIANT :
06.11.51.42.45

